



Assemblée Générale 2017

Samedi 10 février 2018 – 10h

Bordeaux



Le président Eric Thomas avait convoqué tous les licenciés de l'association à se réunir afin d'effectuer :

- Le bilan moral
- Le bilan financier
- L'élection du nouveau Conseil d'administration

Constata que le Quorum est atteint.

L'assemblée peut avoir lieu

Joël Abela, Délégué général victime d'un accident de la route, heureusement sans gravité, rejoindra l'AG en cours.

Rapport moral



Les élections à la FFF

- Mars 2017 -



Les élections à la FFF

Le Monde
SAMEDI 18 MARS 2017

SPORTS | 15

30 SPORTS LOIRE ET RÉGION

LE PROGRES MERCREDI 1er MARS

FOOTBALL [LE MAG]

Un Ligérien à l'assaut de la FFF

À 72 ans, Gérard Lajoie est le président de l'association des présidents de clubs de football de la Loire. Il est sur la liste de 12 personnalités conduite par Eric Thomas, responsable de l'Association française de football amateur, en vue des élections pour diriger la Fédération Française de Football, prévues le 18 mars.

■ **La volonté de changement...**

« Le football français est à un carrefour de son histoire. Son modèle est à bout de souffle, comme ses clubs et ses bénévoles. Nous n'avons pas la prétention de réinventer seuls l'avenir de notre sport, mais nous souhaitons interpeller l'ensemble de ses acteurs pour établir un constat et proposer des solutions. Si un autre football est possible, son avenir passera par le dialogue, une démocratie réelle, une gouvernance transparente, une volonté nouvelle d'associer chacun à la prise de décisions... »

■ **... et d'une vraie démocratie**
« Comment tolérer que l'élection de la plus grande fédération sportive de France dépende du seul vote de trois présidents de Ligue 1 et puisse se dérouler dans des conditions matérielles d'opacité et d'absence totale de transparence des votes ? Depuis la réforme de 2011, c'est le cas.

« Nos deux objectifs : replacer les vraies valeurs de notre sport au centre de la FFF et remettre le club au cœur du football »

Gérard Lajoie, candidat aux élections de la FFF sur la liste de l'Association française de football amateur.



« Nous voulons un football ouvert, solidaire et responsable », assé Gérard Lajoie. Photo Jean-Claude Vila.

Les 40 présidents et les 1 000 joueurs des clubs professionnels ont à eux seuls 37 % du poids électoral alors que les 14 000 présidents de clubs amateurs qui représentent deux millions de licenciés n'ont aucune voix.

■ **Un projet ambitieux pour les clubs**

« Nos propositions sont présentées avec deux objectifs prioritaires : replacer les vraies valeurs de notre sport au centre de la FFF et remettre le club au cœur du football.

Nous voulons un football ouvert, solidaire et responsable. Son poids économique n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui. Les clubs de base qui en sont le socle doivent profiter de cet essor. »

■ **Une équipe de terrain**

« Nous sommes un groupe de personnes investies totalement dans le

monde amateur et qui portent regard éclairé sur la situation du football français ». Pour ma j'aime trop mon sport, mon pour ne pas tout faire pour soient enfin reconnus à sa just leur le travail et le dévouement tous ceux qui œuvrent dans bre. »

Jean-Claude



« Ma crainte, c'est de voir la FFF devenir la FIFA, avec un président vieillissant, un vieux parrain »

ERIC THOMAS
candidat à la présidence de la FFF

A l'unisson, les observateurs jugent cette campagne guère à la hauteur des enjeux d'un pays, qui accueillera, en 2019, le Mondial féminin, et postule à l'organisation des Jeux olympiques de 2024. « Il y a eu une bonne écoute de la part de la base. Mais, avec le système des grands électeurs, on a un peu personnalisé le débat », estime Jean-Michel Aulas.

Contrairement aux précédentes élections fédérales, il n'y a pas eu de débat entre les prétendants. Le camp du président sortant accuse notamment Jacques Rousselot d'avoir refusé de contester son projet à ceux de ses adversaires. « J'ai des affaires, mon club à gérer, cette campagne était très prenante. Je préférerais aller convaincre les présidents de Ligue 1 et de districts, des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2, du bien-fondé de mon propos, se justifie le candidat. C'est toujours facile quand on a été président sortant de mettre en avant ce qui a été fait, même collégialement. »

« Cela va être du 50/50 »

LES CANDIDATS

Noël Le Graët

75 ans, président sortant de la FFF depuis 2011. Ancien patron du club de Guingamp (1972-1991, 2002-2011) et maire (PS) de la ville de 1995 à 2008, l'ex-numéro 1 de la Ligue nationale de football (1991-2000) brigue un troisième mandat de quatre ans à la tête de la Fédération.

Jacques Rousselot

67 ans. Patron du club de Nancy (Ligue 1) depuis 1994, ce membre sortant du comité exécutif de la FFF se présente face à son ancien allié Noël Le Graët, qui lui aurait promis de lui transmettre les rênes, avant de se raviser.

Eric Thomas

49 ans. Patron de l'Association française de football amateur (AFFA) et président du club amateur de Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire), il s'était déjà présenté aux élections à la FFF en 2011 et 2012.

David Donadei

47 ans. Educateur et co-entraîneur, il dirige la liste « Un football pour tous ».

Les élections à la FFF

FFF

«La Fédération, un ogre qui dévore ses enfants»

Issue du « football d'en bas », l'Association française du footballeur amateur, la liste menée par Éric Thomas pour l'élection à la présidence le 18 mars, dénonce un système « à bout de souffle ».



Éric Thomas au siège de la Fédération française, hier.

ÉTIENNE MOATTI

Ils sont anonymes et le revendiquent. Hier, Éric Thomas et ses colistiers, recrutés au sein de l'Association française du football amateur (AFFA), présentaient leur projet pour la présidence de la fédération, dont l'élection est prévue le 18 mars. Les idées ne manquent pas, comme par exemple de fixer une taxe « de 1 % sur la totalité des indemnités de transfert des joueurs professionnels en France ». Selon Éric Thomas (49 ans), qui était déjà candidat lors de la dernière élection (3,72 % des voix) en 2011, « le football amateur meurt et la fédération regarde ailleurs. Il y a 4 000 clubs qui sont morts pendant le mandat de Noël Le Graët. On n'arrive plus à boucler nos fins de mois ». Il est donc reparti

au combat, même s'il sait qu'il pèsera peu sur le scrutin car il s'agit d'un « simulacre de démocratie ». « Pourquoi les 44 clubs professionnels qui représentent 1 000 joueurs votent et ont 37 % des voix, alors que les 14 000 présidents de club amateurs, qui représentent 2 millions de licenciés, ne le peuvent pas ? poursuit-il. On peut se présenter à l'élection, mais pas avoir le droit de vote. Le football d'en bas n'en peut plus. Le foot n'avance que sur une seule jambe, celle des pros. On peut comparer la fédération à un ogre qui dévore ses enfants. Et c'est aussi une monarchie bananière. »

La charge est sévère, à la hauteur, selon les membres de la liste Thomas, des difficultés de la base. « Il y a trop de responsabilités, témoigne Luc Treguer, président de l'Amicale Laique de Coatau-

don, un club breton. Je voudrais bien passer la main, mais personne ne veut prendre la suite. C'est difficile. »

L'AFFA résume ainsi le découragement des bénévoles : « Toutes celles et tous ceux qui donnent du temps aux autres, conduisent les minibus, lavent les maillots, arbitrent, entraînent ou accompagnent nos jeunes footballeurs font face, avec courage et ténacité, à des responsabilités de plus en plus écrasantes et préparent l'avenir de leurs clubs dans des conditions difficiles. » Éric Thomas sait très bien qu'il n'a aucune chance dans cette élection, mais ne donnera « aucune consigne de vote » si un deuxième tour est nécessaire entre Noël Le Graët, le sortant, et Jacques Rousselot, le président de Nancy, les deux favoris du scrutin.



Suite aux élections de la FFF l'AFFA saisit le CNOSF

- Août 2017 -



Suite aux élections de la FFF l'AFFA va saisir le TGI

- Février 2018 -

Rapport de la Cour des comptes : "La faiblesse de la démocratie fédérale permet des facilités de gestion, à la limite de l'usage abusif des biens sociaux"

« La rénovation attendue n'a pas été menée à bien. »

« Une gouvernance interne lourde, coûteuse et peu contrôlée » avec pour exemple l'Airbus affrété par la FFF pour permettre aux présidents de districts et de ligues d'assister au quart de finale de l'équipe de France lors de la coupe du monde au Brésil (environ 130 invités), **pour un montant de l'opération de 1 M€,** soit 7.700 € par invité.

« La démocratie sportive est indirecte et diluée ; les clubs sont rarement appelés à l'élection des instances dirigeantes...Le pouvoir est ainsi éloigné de la base des bénévoles du mouvement sportif. »

« Une fois élu, l'exécutif fédéral exerce ses responsabilités sans réels contre-pouvoirs »

« Les minorités ne sont pas systématiquement représentées dans les instances de gouvernance »

« Les assemblées fédérales qui se réunissent deux fois par an ne sont pas en position d'assurer un rôle de contrôle. »

« La FFF qui a renforcé le pouvoir de son président lors de la réforme de ses statuts en 2011, a installé une « haute autorité du football » qui était supposée disposer « d'un pouvoir de contrôle sur la gestion de la Fédération par le comité exécutif », « d'un droit d'interpellation du comité exécutif, etc. » et de pouvoir « proposer la révocation du comité exécutif à l'assemblée générale ». L'expérience n'a pas été à ce jour concluante, cette instance n'ayant pas joué de rôle significatif.

« La faiblesse de la démocratie fédérale permet des facilités de gestion, à la limite de l'usage abusif des biens sociaux, en matière d'utilisation de cartes de crédit pour les dirigeants, de prise en charge de frais de déplacements, d'octroi de logements de fonction, de traçabilité insuffisante des ventes et d'affectations collectives de billets... »

« Les fédérations peinent à maîtriser leurs organisations territoriales ». Elles « s'organisent de manière très diverse et peuvent s'affranchir de certaines règles fédérales. Leurs situations financières, mal connues, ne sont jamais consolidées... »

Concernant **« Les ressources dormantes du mouvement sportif ...**

Le cas du football est emblématique. La « thésaurisation » existe tant au niveau fédéral que dans les ligues régionales et districts départementaux. **La fédération dispose de marges de manœuvre pour participer de manière plus volontariste au football amateur dont les besoins sont loin d'être couverts. »**

La position de l'AFFA

Sur la question centrale du rapport de la Cour des comptes : où va l'argent du foot ?
Certainement pas aux clubs amateurs !

Alors que la FFF prétend donner 60 M€ aux amateurs, c'est surtout l'administration du football (Ligues et Districts) qui profite de cette manne. En réalité, les 14 000 clubs amateurs se partagent en moyenne 10 M€ par an, grâce au Fonds d'aide au football amateur (FAFA).

Ce qu'oublie la FFF, c'est que ces mêmes clubs amateurs contribuent énormément au fonctionnement de l'administration du football avec les cotisations des licences, les inscriptions aux compétitions, les amendes administratives et disciplinaires, ou encore les frais d'arbitrage.

Ainsi, chaque année, une somme de 140 à 150 M€ (68 € par licencié selon nos estimations), provenant des budgets des clubs amateurs, alimente les caisses de la FFF, des Ligues et des Districts.

Le précédent rapport de la Cour des comptes sur "**Les soutiens publics à l'Euro 2016 en France**" de septembre 2017, le démontre avec beaucoup de pertinence à propos de l'héritage de l'Euro 2016. Le monde amateur du football est trop souvent considéré comme la variable d'ajustement de la FFF.

De plus, d'après les informations dont dispose l'AFFA, ce ne sont pas 130 invités (montant de l'opération 1 M€, soit 7.700€ par invité) qui auraient participé à un match au Brésil, lors de la Coupe du Monde 2014, comme indiqué par la Cour des comptes, mais un nombre très supérieur, sur plusieurs voyages.

1 M€ pour « récompenser » les Présidents du foot d'en haut et leurs proches, alors que la FFF n'a pas daigné inviter les dirigeants-bénévoles du football amateur à l'occasion de l'Euro 2016 disputé en France !

L'accusation du rapport portant sur "*La faiblesse de la démocratie fédérale [qui] permet des facilités de gestion, à la limite de l'usage abusif des biens sociaux*" est d'une extrême gravité et mérite un minimum d'explications. **L'heure est venue de rendre des comptes devant les licenciés.**

La position de l'AFFA

C'est pourquoi, l'AFFA se félicite du rapport de la Cour des comptes, qui sur deux aspects fondamentaux (gouvernance et financement) rejoint ses propositions pour :

- . **Remettre les clubs au cœur du football.**
- . **Donner le droit de vote aux clubs amateurs.**

Dans un courrier personnellement adressé au Président de la FFF, le 19 janvier 2018, l'AFFA demandait la communication du rapport de la Cour des comptes consacré spécifiquement à la FFF (exercices 2011 à 2015).

Un refus catégorique nous a été opposé.

Que cache la FFF ?

Où va l'argent du football et sur quelles opérations ?

Pourquoi la Haute Autorité du football ne joue-t-elle pas son rôle ?

Quelles sont les critiques de la Cour des comptes sur la gouvernance du Président de la FFF et de son équipe ?

Face au constat de la Cour des comptes, confronté au déni de démocratie de la plus grande fédération sportive et devant le refus répété de transparence, l'AFFA a pris la décision d'assigner la FFF devant le Tribunal de Grande Instance.



Une délégation de l’AFFA reçue au Ministère des Sports

Jeudi 2 novembre 2017, une délégation de l’Association française de football amateur composée de Eric Thomas, Président et Joël Abela, Délégué général a été reçue au Ministère des Sports, par un Conseiller de la Ministre et la Directrice juridique du ministère.

L’occasion pour l’AFFA de faire entendre la voix du « football d’en bas », de faire remonter les difficultés du terrain, ainsi que la situation des clubs amateurs asphyxiés par la pression financière et administrative qui ne cesse de s’accroître.

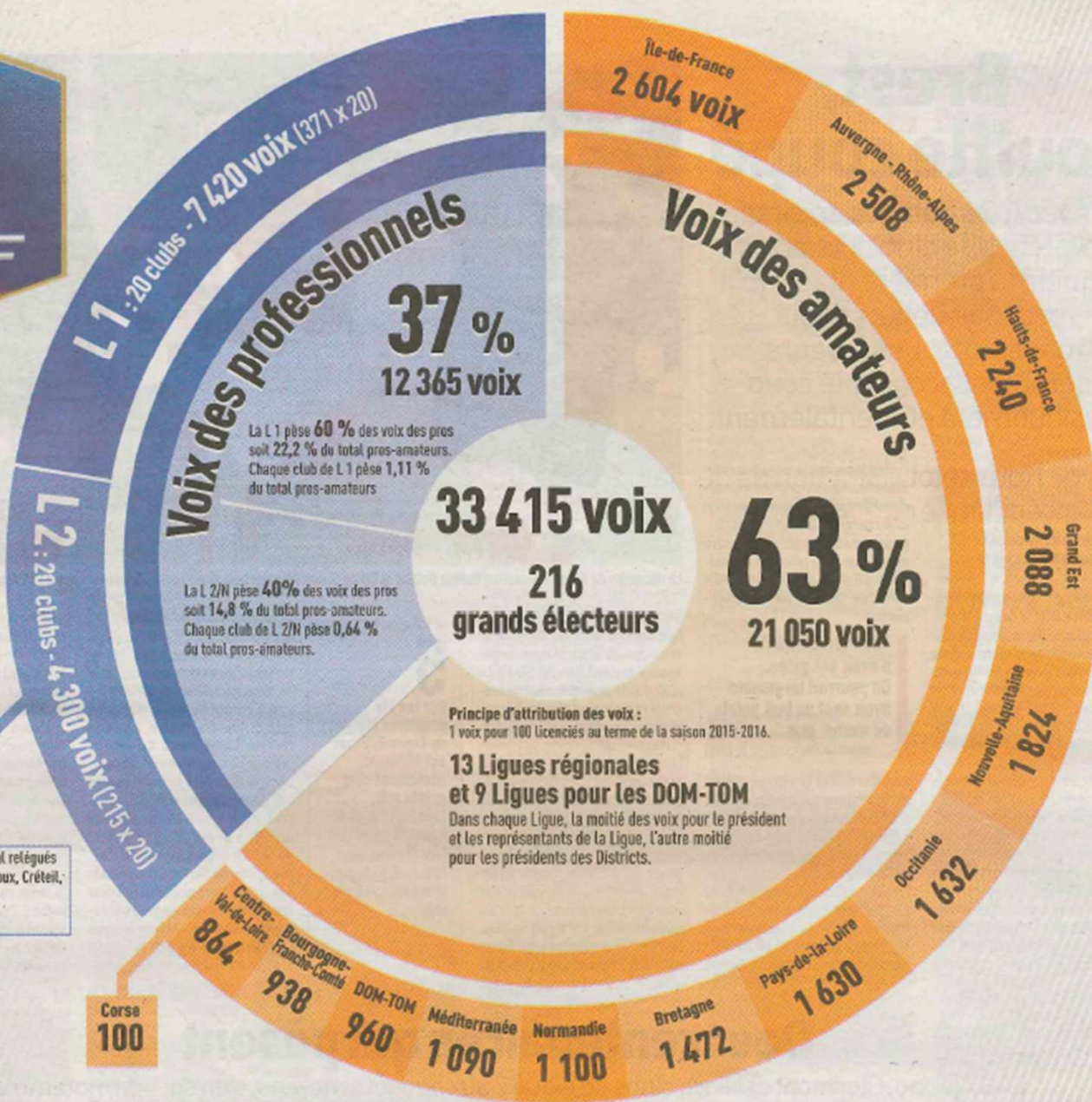
Autre sujet prioritaire : le manque criant de démocratie et de transparence au sein du football français.

L’AFFA a renouvelé sa demande pour que les clubs amateurs obtiennent le droit de vote direct lors de l’élection du président, au même titre que les clubs professionnels.

Eric Thomas a rencontré Laura Flessel, Ministre des Sports lors de sa venue à Tours, le 19 décembre. La Ministre installe un **Comité de pilotage de la gouvernance du Sport**, dont les conclusions seront connues en juin 2018.



La feuille de route de l'AFFA pour
une nouvelle gouvernance de la FFF



Trois clubs de National relégués de Ligue 2 : Châteauroux, Créteil, Paris FC - **645 voix** (3 x 215).

Le système actuel

Décidé en 2011 dans l'urgence post Knysna, le système électoral qui prévaut à la FFF est un système de grands électeurs. **Aujourd'hui, les 2 millions de licenciés sont représentés par 216 grands électeurs** qui disposent de 33 415 voix ([voir infographie L'Equipe 17 mars 2017](#)).

- Les 43 clubs professionnels disposent de 37 %, soit 12 365 voix.

Les clubs professionnels votent lors de l'élection du Comex de la FFF.

Les 20 clubs de Ligue 1 disposent de 7 420 voix (20 X 371) / Les 20 clubs de Ligue 2 disposent de 4 300 voix (20 X 215) / Les 3 clubs de National à statut professionnel disposent de 645 voix (3 X 215)

- Les représentants des amateurs disposent de 63 %, soit 21 050 voix.

Seuls les représentants des Ligues et Districts votent, selon le principe 1 voix pour 100 licenciés. Si les 43 clubs professionnels votent, les 14 000 clubs amateurs ne votent pas lors de l'élection à la FFF. Par ailleurs, aucune consultation n'est organisée par les Ligues et les Districts, pour prendre l'avis des clubs amateurs au moment des élections à la FFF.

Absence de démocratie : Tout licencié en activité depuis plus de 6 mois peut se présenter aux élections du Comex de la FFF, mais seuls 216 grands électeurs votent. Depuis la mise en place de ce système, l'élection du président de la plus grande fédération sportive de France dépend souvent du vote de 3 ou 4 présidents de clubs de Ligue 1, comme lors des élections de 2011 et 2017. Aujourd'hui, le président de la FFF décide de tout, tout le temps, sans dialogue, ni débat, ni comptes à rendre. Par ailleurs, lorsque des clubs ont, dans le respect des règles fait parvenir des vœux lors d'Assemblées générales de Ligue ou de District, ces vœux votés soit à l'unanimité (AG de la Ligue du Centre-Val de Loire de juin 2014), soit à une écrasante majorité sont ensuite enterrés par les instances, au mépris des règles de fonctionnement collectif. Ainsi, nos instances ne sont plus au service des clubs, ce sont les clubs qui sont au service des instances.

Absence de garantie sur la confidentialité du vote : Le jour du vote, les cartes de vote disposent toutes d'un numéro de série différent, ce qui rend possible le traçage des votes. De la même manière, en attribuant un nombre de voix indissociables aux grands électeurs, ce système ne garantit pas la confidentialité des votes des grands électeurs. Ainsi, une liste qui se verrait attribuer 4, 6 ou 71 voix saura que ces voix proviennent forcément de Saint-Martin, de Saint-Pierre-et-Miquelon ou de la Guyane.

Absence de déontologie : Lors de l'élection de mars 2017, le sélectionneur national, salarié de la FFF, a fait campagne pour son président en toute impunité et ce malgré la saisine de la Commission de surveillance électorale de la FFF ([voir extrait du PV](#)).

Absence de moyens pour faire campagne : Malgré nos demandes réitérées, la FFF refuse de prévoir un budget de campagne égalitaire pour chacune des listes candidates. Le président sortant fait campagne avec tous les moyens de la FFF à sa disposition.

Absence d'opposition : La liste qui est élue remporte la totalité des places au Comex.

Absence de limite de mandat : Alors qu'un entraîneur professionnel de football ne peut pas exercer son métier au-delà de 65 ans, le président de la FFF peut être « élu à vie », sans limite d'âge, ni de cumul de mandat dans le temps.

Les 11 propositions de l'AFFA

Depuis sa création en 2010, l'AFFA fait des propositions allant dans le sens d'une plus grande transparence et d'une vitalité démocratique renouvelée, en veillant à associer les acteurs du quotidien.

1/ Elargir le socle électoral en donnant le droit de vote à tous les clubs

- Réduire le poids du monde professionnel à 25 % du poids électoral total de la FFF
- Réduire le poids des instances (Ligues et Districts) à 25 % du poids électoral total de la FFF
- Redonner aux clubs amateurs une place centrale dans le paysage du sport français, avec 50 % du poids électoral total de la FFF
- Attribuer aux clubs amateurs un nombre de voix en fonction du nombre de leurs licenciés (par exemple 1 voix pour un club de moins de 100 licenciés et 4 voix pour un club de moins de 400 licenciés)

2/ Garantir la confidentialité des votes

3/ Préserver la neutralité de la FFF en interdisant aux salariés toute expression publique dans le cadre de la campagne électorale

4/ Permettre l'expression d'une pluralité démocratique en attribuant un budget de campagne identique à chacune des listes en compétition

5/ Réserver des places au Comex aux listes minoritaires

6/ Limiter à deux le nombre de mandats successifs à une même fonction (président de la FFF, président de Ligue et de District).

7/ Rendre obligatoire une déclaration de patrimoine pour les membres du Comex à l'entrée et la sortie des fonctions et en assurer le contrôle

8/ Redéfinir le rôle et les missions de la Haute autorité du Football

9/ Créer une Ligue de football amateur véritable interlocutrice du football amateur, dotée d'une autorité morale et juridique, disposant d'un budget dédié, incontestable alter-ego de la Ligue du football professionnel

10/ Rendre lisible et accessible le budget annuel de la FFF

11/ Rendre obligatoire les inspections du ministère des Sports auprès de la FFF, tous les 4 ans, à l'occasion de chaque fin de mandat

Mises aux voix, les 11 propositions sont adoptées à l'unanimité.

Le Rapport moral est adopté à l'unanimité



Rapport financier

Bilan définitif des comptes 2016

Charges :		Produits :	
Prestations de services	2 000,00 €	Sponsoring	1 500,00 €
Répartition des bénéfices « Le foot amateur fait sa Coupe d'Europe »	9 500,00 €	Subventions publiques	9 500,00 €
Services internet	695,72 €		
Assurance multirisques	344,42 €	Cotisations	3 194,00 €
Voyages et déplacements	89,00 €		
Réceptions	685,23 €		
Téléphonie	297,04 €		
Frais bancaires	6,93 €		
Adhésion, concours divers	670,00 €		
Salaires	7 022,13 €	Subvention d'exploitation	4 760,22 €
Charges sur salaires	3 841,72 €		
Total des charges :	25 152,19 €	Total des produits :	18 954,22 €

Présentation des comptes 2016

- Solde du bilan 2016 :
Négatif : 6 197,97 €

- Rappel Solde fin 2015 : 7 704,38 €
- Nouveau solde : 1 506,41 €

Qui se décompose ainsi :

- Sur le compte courant au 31/12/2016 : 1 385,41 €
- Sur le compte Paypal au 31/12/2016 : 0,00 €
- En caisse au 31/12/2016 : 121,00 €

Bilan définitif des comptes 2017

Charges :		Produits :	
Prestations de services	0,00 €	Subvention publiques	2 000,00 €
Services internet	443,09 €	Cotisations	1 160,66 €
Assurance multirisques	359,02 €		
Voyages et déplacements	540,80 €		
Réceptions	883,95 €		
Téléphonie	311,88 €		
Frais bancaires	0,60 €		
Charges sur salaire	147,00 €		
Total des charges :	2 686,34 €	Total des produits :	3 160,66 €

Présentation des comptes 2017

- Solde du bilan 2017 :

Positif : 474,32 €

- Rappel Solde fin 2016 : 1 506,41 €
- Nouveau solde : 1 980,73 €

Qui se décompose ainsi :

- Sur le compte courant au 31/12/2017 : 1 735,95 €
- Sur le compte Paypal au 31/12/2017 : 68,78 €
- En caisse au 31/12/2017 : 176,00 €

Adhésions à l'AFFA

- Depuis la création de l'association :

Type d'adhésion :	Nombre :
Clubs	232
Adultes et familles	215
Total :	447

Le Rapport financier est adopté à l'unanimité

Renouvellement du Conseil d'administration

Président : THOMAS Eric
Vice-président : FICHET Yves
Vice-président : LOUIS Daniel
Délégué général : ABELA Joël
Trésorier : FOUBERT Claude
Secrétaire : HAMACHE Lyès *

Membres du CA : CAUET Alain
HELIAS Ludovic
GROSBOIS Noël
LEONARD Joël
MOREAU Bruno *
IBARROLA Henri
JARJAT Chantal
TREGUER Luc *
TRIKI Fatehy

* Elus lors de l'AG



Adresses de contact de l’AFFA

Depuis sa création, le siège social de l’AFFA est installé chez le président pour des raisons pratiques. En raison du déménagement du président à Tours, nous vous rappelons **l’adresse de siège social** :

87 rue George SAND - 37000 TOURS

Adresse de correspondance de l’AFFA :

c/o Joël ABELA, 10 allée des Platanes - 33430 CUDOS



Conclusion

Après un dernier tour de table, le Président remercie les participants et lève la séance à 13h30.

Joël ABELA

Délégué général

Claude FOUBERT

Trésorier

Eric THOMAS

Président